

Questions orales

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, je remercie le député de ses bons vœux et je le félicite à mon tour.

Le député se souvient certainement que c'est l'amendement proposé par l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration lors du débat sur le projet de loi C-12 concernant le financement de l'enseignement postsecondaire qui a fait en sorte qu'on demande au gouvernement d'agir de la façon responsable à laquelle le député fait allusion.

M. de Corneille: En soulignant ce fait que j'aurais voulu mentionner moi-même si j'en avais eu le temps, le ministre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député sait très bien qu'il a maintenant la parole pour poser une question supplémentaire.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre. Je suis persuadé qu'il a écouté attentivement ce que vient de dire le secrétaire d'État. Le premier ministre ne voit-il pas une contradiction entre l'opinion du secrétaire d'État et la sienne, puisqu'il a déclaré à Chicoutimi, au Québec, en pleine campagne électorale, qu'il trouvait lamentables les dispositions de cet amendement, lequel avait en fait été proposé par son propre ministre de l'Emploi et de l'Immigration? Il a dit qu'il trouvait cet amendement lamentable parce qu'il exigeait des provinces qu'elles rendent compte de la façon dont elles dépensent les fonds fédéraux destinés à l'enseignement supérieur.

[Français]

«C'est une dimension de la loi qui me répugne . . . »

[Traduction]

Le premier ministre s'est prononcé en faveur d'une modification.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est l'attitude de l'ancien gouvernement que je trouvais lamentable. Je l'ai dit très clairement.

* * *

L'EMPLOI

L'ANNONCE DU PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et concerne l'un des rares projets d'emploi qu'elle a annoncés jusqu'ici, le programme Canada au travail. Je voudrais savoir pourquoi la ministre imite les libéraux en refusant de financer des centres de secours pour les femmes dans le cadre du programme Canada au travail? De nombreuses femmes du pays ont absolument besoin de ces centres, et pourtant, les lignes directrices de la ministre les privent expressément de cette source de financement.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que le programme Canada au travail que j'ai annoncé va créer 70,000 nouveaux emplois dans le pays et que des femmes obtiendront sans doute un bon nombre de ces emplois, car j'ai invité tous les députés à veiller à ce qu'il en soit ainsi. Les femmes obtiendront davantage d'emplois que l'année dernière, vu la façon dont ce programme était alors administré. J'exhorte le

député à présenter des propositions viables, car elles seront toutes examinées.

LE FINANCEMENT DES CENTRES DE SECOURS POUR LES FEMMES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je suppose que la ministre a décidé de modifier ses règlements et ses directives et qu'elle nous dit maintenant que les centres de secours auront droit à des subventions. Est-ce bien ce qu'elle veut dire? Si ce n'est pas le cas, peut-elle préciser pourquoi ces groupes n'auront pas droit à des subventions?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que j'ai rétabli les conseils consultatifs de circonscription de façon que ces derniers signalent aux députés et au ministre les projets qui doivent être financés. J'exhorte le député à assister aux réunions du conseil consultatif de sa circonscription, d'en nommer un s'il ne l'a pas encore fait et de lui demander de présenter ses recommandations.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LE PROJET HOULLER DE GLACE BAY

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Permettez-moi tout d'abord de féliciter le ministre de sa nomination et de lui souhaiter bon succès dans ses fonctions.

Le ministre n'ignore pas qu'un incendie a dévasté la mine de charbon n° 26 à Glace Bay en avril 1984, causant la mort d'un homme et mettant 1,200 ouvriers sur le pavé. Récemment, le ministre régional de la Nouvelle-Écosse a annoncé que cette mine serait bouchée et qu'une somme serait affectée à la mise en exploitation d'une autre mine de charbon. Malheureusement, ce ministre-là n'a pas annoncé le chiffre de cette somme, le nombre d'emplois qui seraient créés pour l'exploitation de la mine, ni la durée de ces emplois. Est-ce que le ministre veut bien nous donner des précisions à ce sujet? En outre, est-ce qu'il est en mesure de donner un engagement ferme quant à la mise en exploitation d'une nouvelle mine de charbon à Glace Bay?

● (1440)

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je dirai que nous aussi sommes extrêmement préoccupés par la situation qu'il évoque. En ce qui concerne la dépense 1b, le député apprendra avec plaisir que nous avons donné notre accord à l'emploi de plus de 100 personnes pendant 10 semaines pour une opération de déblaiement nécessaire dans le cas 1b. Cela par avance sur le réexamen de faisabilité de l'ouverture de 1b elle-même. En ce qui concerne le montant total à dépenser, je m'entretenais ce matin avec Joseph Shannon qui n'a pu indiquer de montant précis. Mais je puis donner au député l'assurance que je lui fournirai ce détail lorsqu'il sera connu.